

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL112

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 16, après le mot :

« autorités »,

insérer les mots :

« de contrôle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.